

**Système de plafonnement et
d'échange de droits d'émission
de gaz à effet de serre du Québec**

**Guide d'utilisation - Volume 6
GESTION DE LA CONFORMITÉ**

Système CITSS
Système de suivi des droits d'émission

Janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1. Accès au système CITSS	1
2. GESTION DE LA CONFORMITÉ	3
3. RAPPORTS DE CONFORMITÉ	4
3.1 Émissions.....	6
3.2 Obligations de conformité.....	7
3.3.1 Détails de l'obligation de conformité	10
3.3.2 Exportation de données	14
3.3.3 Droits d'émission valables pour la déduction.....	19
3.3.4 Notifications	21
4. SOUTIEN AUX UTILISATEURS DU SYSTÈME CITSS	25

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Accès à la page des rapports par le menu gauche de la page d'accueil	5
Figure 2 : Page « Rapports ».....	5
Figure 3 : Page « Émissions ».....	7
Figure 4 : Page d'accueil - Rappels.....	8
Figure 5 : Page « Obligations de conformité ».....	10
Figure 6 : Page « Détails de l'obligation de conformité ».....	12
Figure 7 : Page « Obligations de conformité (exportation de données) ».....	15
Figure 8 : Page « Rapport d'obligations de conformité (exportation de données) »	18
Figure 9 : Rapport « Obligations de conformité (exportation de données) » prêt pour le téléchargement.....	19
Figure 10 : Page « Droits d'émission valables pour la déduction »	20
Figure 11 : Ordre de déduction des droits d'émission valables pour la déduction	21
Figure 12 : Rappels – Page des notifications	22
Figure 13 : Page « Notifications ».....	24
Figure 14 : Page « Détails de la notification »	24

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AOC	Agent d'observation de comptes
CSV	Format CSV (Coma Separated Values)
Émetteur	Toute personne ou municipalité visée par les articles 2 ou 2.1 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
GES	Gaz à effet de serre
Ministère	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
RC	Représentant de comptes
RCP	Représentant de comptes principal (personne-ressource)
RDOCECA	Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère
Règlement	Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
Système CITSS	Compliance Instrument Tracking System Service (Système de suivi des droits d'émission)
WCI, inc.	Western Climate Initiative, inc.

1. Introduction

Le Guide d'utilisation du système CITSS a été élaboré pour soutenir les utilisateurs du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service – Système CITSS) qui doivent effectuer différentes actions en vertu du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) du gouvernement du Québec.

Le système CITSS comprend plusieurs fonctionnalités : permettre la création et la mise en circulation des droits d'émission, enregistrer la propriété de droits d'émission et les renseignements relatifs aux comptes, effectuer et enregistrer les transferts de droits d'émission et faciliter la vérification de la conformité.

Le Guide d'utilisation du système CITSS est organisé en volumes élaborés spécialement en fonction des types d'activités que les utilisateurs pourront avoir à accomplir dans le système. Sept volumes ont été élaborés :

- Volume 1 Inscription de l'utilisateur
- Volume 2 Gestion du profil d'utilisateur
- Volume 3 Ouverture de comptes
- Volume 4 Gestion de comptes
- Volume 5 Réalisation de transferts de droits d'émission
- Volume 6 Gestion de la conformité**
- Volume 7 Inscription aux ventes du gouvernement

Des volumes supplémentaires et des versions mises à jour de ceux-ci seront publiés au besoin.

1.1. Accès au système CITSS

On peut accéder au système CITSS au <https://www.wci-citss.org>.

La page d'accueil du système CITSS constitue le point d'entrée qui permet d'exécuter n'importe quelle action dans le système. Pour avoir accès au profil d'utilisateur, à la fonctionnalité d'ouverture de comptes et aux comptes associés à l'utilisateur, ce dernier, s'il possède déjà un identifiant d'utilisateur valide, doit cliquer sur « Ouvrir une session » dans le menu de gauche et saisir ses données d'accès personnelles (identifiant d'utilisateur et mot de passe). Pour obtenir un identifiant d'utilisateur, se référer au volume 1 du Guide d'utilisation du système CITSS.

Lignes directrices générales

- Le système CITSS est compatible avec les principaux navigateurs Internet, mais certaines fonctions présentent de légères différences d'un navigateur à l'autre. La liste des navigateurs compatibles est présentée à la page d'accueil du système CITSS.
- Par mesure de sécurité, il est recommandé d'effacer l'historique du navigateur si plusieurs personnes utilisent l'ordinateur sur lequel un profil dans le système CITSS a été créé ou sur lequel un utilisateur navigue dans le système CITSS. Il est également recommandé de vider la mémoire cache à la suite de chaque utilisation du système CITSS.
- Le système CITSS est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (sauf durant l'entretien périodique).

2. Gestion de la conformité

La conformité associée au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) repose sur la remise, par un émetteur visé par le Règlement, de droits d'émission (unités d'émission, crédits pour réduction hâtive et crédits compensatoires) en quantité équivalente à ses émissions de GES pendant une période déterminée. Chaque tonne métrique en équivalent CO₂ de GES doit être couverte par un droit d'émission. Chaque émetteur doit ainsi remettre une quantité de droits d'émission correspondant à ses émissions de GES, selon des échéances spécifiques (obligation de conformité). À chaque date limite d'une période de conformité, le système CITSS retire le nombre requis de droits d'émission du compte de conformité de l'émetteur.

Les émissions déclarées et vérifiées en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), servent à déterminer les obligations de conformité des émetteurs visés par le SPEDE.

Les émissions en vertu du RDOCECA pour une année donnée doivent être vérifiées et déclarées et vérifiées avant le premier juin de l'année suivante. Par exemple, les émissions produites en 2017 doivent être vérifiées par un vérificateur accrédité puis déclarées au Ministère avant le 1^{er} juin 2018. Elles sont ensuite saisies dans le système CITSS au mois d'octobre 2018. Les émissions saisies pour les années 2015, 2016 et 2017 sont utilisées pour le calcul de l'obligation triennale 2015-2017. Pour être conforme au Règlement, un émetteur visé doit donc avoir placé dans son compte de conformité un nombre de droits d'émission valables au moins équivalent au total des émissions de GES vérifiées et déclarées de tous ses établissements assujettis le premier novembre suivant la fin d'une période de conformité, ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit, à 20 h.

3. Rapports de conformité

Le système CITSS permet au représentant de comptes principal (RCP), aux représentants de comptes (RC) et aux agents d'observation de comptes (AOC) de consulter et de vérifier les différents rapports et tableaux liés au processus de conformité. Ces rapports et tableaux présentent des renseignements détaillés sur les obligations de conformité et leur statut. Les renseignements sur les obligations à venir ou en attente ne sont présentés que lorsque les émissions annuelles ont été saisies par le Ministère.

Pour accéder à la page des rapports, cliquer sur « Rapports » dans le menu de gauche de la page d'accueil (Figure 1). La section intitulée « Rapports de conformité » dans la page « Rapports » (Figure 2) contient cinq rapports liés à la conformité de l'émetteur :

- **Émissions** : Présente les émissions vérifiées et déclarées qui ont été saisies dans le système CITSS.
- **Quantité correspondant à l'ajustement** : Ne s'applique pas aux émetteurs inscrits en vertu du Règlement en vigueur au Québec. Il est à l'usage des entités inscrites en Californie seulement.
- **Obligations de la conformité** : Permet de visualiser en détail les obligations de conformité courantes et antérieures.
- **Obligations de la conformité (exportation de données)** : Permet de télécharger et de générer le rapport des obligations de conformité au format CSV.
- **Droits d'émission valables pour la déduction** : Permet de consulter une liste sommaire des droits d'émission valables pour la déduction pour une période donnée et selon le type d'obligation, et indique l'ordre dans lequel ces droits sont déduits du compte de conformité de l'émetteur.
- **Notifications** : Permet de consulter les renseignements sur les notifications courantes et antérieures. Les informations incluses varient selon la nature de la notification.

Pour afficher un rapport, cliquer sur « Continuer » dans la colonne « Action » du rapport désiré. Les sections suivantes du présent Guide d'utilisation du système CITSS offrent une description approfondie de chacun de ces rapports.

Figure 1 : Accès à la page des rapports par le menu gauche de la page d'accueil

Bienvenue au système CITSS de la WCI Dernière session ouverte : 2018-03-19 13:41:59 HAE

Rappels

Type	Échéance	Lien
Émissions sous déclarées - Sanction - Non remis	2018-03-30 00:00:00 HAE	Page des notifications

1 enregistrement

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Tremblay et associés inc.	Tremblay et associés	Général	QC1004-1006	Québec	Actif	<input type="button" value="Visualiser"/>
Tremblay et associés inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC1004-1007	Québec	Actif	<input type="button" value="Visualiser"/>

2 enregistrements

Figure 2 : Page « Rapports »

Rapports

Cette page permet à un utilisateur de consulter ou de télécharger les rapports de représentants. Ceux-ci fournissent des renseignements permettant la gestion des comptes CITSS par les utilisateurs. La plupart des rapports de représentants sont configurables, permettant ainsi aux utilisateurs de sélectionner différents critères afin de créer des rapports sur mesure.

L'historique des transferts liste les transferts de droits d'émission. Le rapport d'audit sur les transferts présente des informations supplémentaires qui sont utiles pour supporter un audit des transferts. Le rapport sur les soldes de comptes des entités fournit le solde des comptes. Le relevé de compte mensuel présente un état du solde des comptes et des transferts pour un mois précis. Le rapport d'émissions liste les émissions des établissements. Le rapport de quantité correspondant à l'ajustement présente la quantité correspondant à l'ajustement des unités d'émission allouées par année. Le rapport des obligations de conformité présente les renseignements détaillés et le statut des obligations de conformité approuvées courantes et antérieures. Le rapport des obligations de conformité (extraction de données) présente les obligations de conformité approuvées. Le rapport des droits d'émission valables pour la déduction présente la liste des droits d'émission pouvant être utilisés en fonction du type et de la période d'obligation sélectionnés. Le rapport des notifications fournit des renseignements sur les notifications courantes ou antérieures.

Pour créer un rapport de représentants, cliquez sur le bouton « Continuer » du rapport concerné dans la colonne « Action » à droite. Le système CITSS va ouvrir une page de rapport permettant d'entrer des critères de recherche propre au rapport sélectionné.

Rapports sur les soldes et les transferts

Nom du rapport	Action
Historique des transferts	<input type="button" value="Continuer"/>
Rapport d'audit sur les transferts	<input type="button" value="Continuer"/>
Rapport sur les soldes de comptes des entités	<input type="button" value="Continuer"/>
Relevé de compte mensuel	<input type="button" value="Continuer"/>

Rapports de conformité

Nom du rapport	Action
Émissions	<input type="button" value="Continuer"/>
Quantité correspondant à l'ajustement	<input type="button" value="Continuer"/>
Obligations de la conformité	<input type="button" value="Continuer"/>
Obligations de conformité (exportation de données)	<input type="button" value="Continuer"/>
Droits d'émission valables pour la déduction	<input type="button" value="Continuer"/>
Notifications	<input type="button" value="Continuer"/>

3.1 Émissions

Pour consulter les émissions, cliquer sur le bouton « Continuer » à la ligne « Émissions » dans la section « Rapports de conformité » de la page « Rapports ».

La page « Émissions » (Figure 3) présente les émissions déclarées, vérifiées et saisies dans le système CITSS pour les établissements que le RCP/RC représente. Elle permet aussi de télécharger un rapport d'émissions.

La fonction de recherche permet d'effectuer une recherche par années budgétaires, numéros d'identification d'entité CITSS, dénominations sociales des entités, noms d'établissements et numéros d'établissements aux fins de la déclaration des GES. L'année budgétaire correspond à l'année de production des émissions. Par exemple, l'année budgétaire 2017 représente la quantité d'émissions déclarées et vérifiées pour l'année civile 2017. Cliquer sur le bouton « Rechercher » pour afficher les émissions selon les critères sélectionnés.



Les résultats de la recherche sont présentés dans un tableau. Ils peuvent s'étendre sur plus d'une page et être triés par ordre croissant ou décroissant en cliquant sur le titre de la colonne appropriée. Pour afficher les autres pages, cliquer sur les numéros en bas, à gauche de l'écran. Pour exporter le tableau intégralement au format Excel ou CSV, cliquer sur le lien correspondant dans le coin inférieur droit de la page. Pour vider les champs de recherche, cliquer sur le bouton « Effacer ».

Figure 3 : Page « Émissions »

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Émissions

Cette page permet à un utilisateur de produire le rapport d'émissions. La fonction de recherche permet de rechercher les résultats par année budgétaire, numéro d'identification d'entité CITSS, dénomination sociale de l'entité, nom de l'établissement et le numéro de l'établissement aux fins de la déclaration des GES. Cliquer sur le bouton « Rechercher » génère le rapport d'émissions en fonction des critères sélectionnés.

Les valeurs du tableau peuvent être triées par ordre croissant ou décroissant en cliquant sur le titre des colonnes. Les pages supplémentaires sont accessibles en sélectionnant les numéros de page à gauche sous le tableau. Ce tableau peut être exporté dans sa totalité en format CSV ou Excel en sélectionnant le lien approprié à droite sous le tableau. Cliquer sur le bouton « Effacer » efface les critères de recherche préalablement sélectionnés.

Année budgétaire 2014
2015 ▲
2016 ▼
2017

Numéro d'identification d'entité CITSS

Dénomination sociale de l'entité

Nom de l'établissement

Numéro de l'établissement aux fins de la déclaration des GES

Résultats par page 10 ▼

Année budgétaire	Numéro d'identification d'entité CITSS	Dénomination sociale de l'entité	Nom de l'établissement	Numéro de l'établissement aux fins de la déclaration des GES	Émissions (tonnes métriques en équivalent CO ₂)	Date et heure de modification
2017	QC1004	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés Inc.	55555555	40 000	2018-01-29 11:04:30 HNE
2017	QC1010	Compagnie Test11 Emetteur Inc.	Compagnie Test11 Emetteur Inc.	8521474125	22 200	2018-01-29 11:04:30 HNE
2016	QC1004	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés Inc.	55555555	30 000	2018-01-29 10:45:44 HNE
2016	QC1010	Compagnie Test11 Emetteur Inc.	Compagnie Test11 Emetteur Inc.	8521474125	19 000	2018-01-29 10:45:44 HNE
2015	QC1004	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés Inc.	55555555	33 000	2018-01-29 11:08:47 HNE

[CSV](#) [Excel](#) 5 enregistrements

3.2 Obligations de conformité

Les informations sur les obligations de conformité sont disponibles lorsque les émissions valeurs d'émissions de GES annuelles ont été saisies par l'administrateur du système CITSS. Selon le délai de révision des déclarations, les valeurs d'émission de GES sont inscrites entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre. Un courriel est alors envoyé aux RCP/RC pour leur indiquer que la page des obligations de conformité est disponible pour consultation. À l'ouverture de la session dans le système CITSS, un encadré « Rappels » est présenté à la page d'accueil (Figure 4). Pour accéder directement à la page des obligations de conformité, cliquer sur l'hyperlien « Page des obligations » dans l'encadré « Rappels ».

Figure 4 : Page d'accueil - Rappels

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Bienvenue au système CITSS de la WCI

Dernière session ouverte : 2018-09-30 17:02:23 HNE
Dernière tentative d'ouverture de session qui a échoué : 2018-09-30 11:27:59 HNE

Rappels

Type	Échéance	Lien
2015-2017 Triennal	2018-11-01 20:00:00 HNE	Page des obligations

1 enregistrement

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Victor Tremblay Inc.	Victor Tremblay et filles	Général	QC1001-1002	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	Général	QC1004-1006	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC1004-1007	Québec	Actif	Visualiser
Marie Tremblay		Général	QC1005-1008	Québec	Actif	Visualiser
Compagnie ABC	ABC	Général	QC1006-1009	Québec	Actif	Visualiser

1-5 de 10 enregistrements

Transferts en attente

Numéro d'identification du transfert	Nom du compte du cédant	Type de compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Type de compte du cessionnaire	Statut	Mis à jour le
100141	Tremblay et associés Inc. (QC1004-1006)	Général	Tremblay et associés Inc. (QC1004-1007)	De conformité	Proposé	2018-01-30

1 enregistrement

Le RCP/RC/AOC peut aussi consulter les obligations de conformité, en cliquant sur le bouton « Continuer » à la ligne « Obligations de conformité » dans la section « Rapports de conformité » de la page « Rapports » (Figure 2).

La page « Obligations de conformité » (Figure 5) permet à un RCP/RC/AOC de rechercher les obligations de conformité auxquelles l'émetteur qu'il représente est assujéti.

Les champs offerts permettent d'effectuer des recherches par obligations « courantes » ou « antérieures », par années budgétaires, par types d'obligations, par numéros d'identification d'entités CITSS et par dénominations sociales. Tous les types d'obligations sont décrits en détail à la section 3.3.2.2 du présent Guide.

Les résultats de la recherche, présentés dans un tableau, peuvent s'étendre sur plus d'une page et être triés par ordre croissant ou décroissant. Pour ce faire, cliquer sur le titre de la colonne appropriée. Pour afficher les autres pages, cliquer sur les numéros en bas, à gauche de l'écran. Pour exporter l'intégralité du tableau au format Excel ou CSV, cliquer sur le lien correspondant dans le coin inférieur droit de la page. Pour vider les champs de recherche, cliquer sur le bouton « Effacer ».

Le tableau des résultats de recherche présente les éléments suivants :

- **Période d'obligation** : Indique l'année budgétaire et le type d'obligation de conformité.
- **Date limite de la conformité** : Contient la date et l'heure de l'échéance de l'obligation. Le système CITSS traite automatiquement les obligations à la date limite de la conformité, notamment en déterminant s'il y a suffisamment de droits d'émission pour satisfaire à l'obligation de conformité.
- **Statut de la période d'obligation** : Présente le statut actuel de l'obligation dans le système CITSS. Pour les obligations actuelles, la période d'obligation affiche le statut « En attente » pendant la majeure partie de l'année. Il passe à « Ouverte » suite à la vérification et la saisie des émissions par l'administrateur du système CITSS, permettant ainsi au RCP/RC/AOC d'examiner ses émissions et ses obligations. À la date limite de la conformité, le statut de la période d'obligation passe à « Verrouillée », et ce, pendant le traitement de la conformité (déduction). Une fois le processus de conformité terminé, la période d'obligation affiche le statut « Finale ».
- **Numéro d'identification d'entité CITSS** : Affiche le numéro d'identification de l'entité qui lui est attribué à l'ouverture de son compte.
- **Dénomination sociale** : Affiche la dénomination sociale de l'entité enregistrée à l'ouverture de son compte.
- **Obligation de conformité** : Quantifie une obligation de conformité en tonnes métriques, c'est-à-dire en indiquant un nombre de droits d'émission qui doivent être remis. Les statuts « En cours » ou « Non traitée » signifient qu'une obligation de conformité n'a pas encore été calculée. Le statut d'une obligation de conformité reste « En cours » durant sa saisie ou son approbation par le Ministère.
- **Date et heure de modification** : Indique la date et l'heure de la dernière modification pour la période d'obligation concernée.

Pour accéder à la page « Détails de l'obligation de conformité », cliquer sur l'hyperlien dans la colonne « Numéro d'identification d'entité CITSS ». Cette page présente des renseignements sur l'obligation de conformité sélectionnée. Si le statut de l'obligation de conformité est « En cours » ou « Non traitée », aucun hyperlien n'est proposé.

Figure 5 : Page « Obligations de conformité »

CITSS - Système de suivi des droits d'émission (CITSS)

English • Français • CONNECTÉ SOUS LE NOM : qcmarier

Obligations de conformité

Cette page permet aux utilisateurs de consulter les renseignements sur les obligations de conformité antérieures ou courantes en sélectionnant l'onglet approprié au haut de la page. La colonne « Période d'obligation » identifie l'année ou les années budgétaire(s) et le type d'obligation de conformité. La sélection du numéro d'identification d'entité CITSS mène vers la page « Détails de l'obligation de conformité » qui présente des renseignements supplémentaires sur la période d'obligation sélectionnée. Si le statut de l'obligation de conformité est « En cours » ou « Non traité », cette option n'est pas disponible.

La fonction de recherche permet de rechercher les résultats par année(s) budgétaire(s), type d'obligation, numéro d'identification d'entité CITSS et dénomination sociale. Les résultats de recherche sont présentés sous forme de tableau d'une ou de plusieurs pages dans la partie inférieure de la page. Les valeurs du tableau peuvent être triées par ordre croissant ou décroissant en cliquant sur le titre des colonnes. Les pages supplémentaires sont accessibles en sélectionnant les numéros de page à gauche sous le tableau. Ce tableau peut être exporté dans sa totalité en format CSV ou Excel en sélectionnant le lien approprié à droite sous le tableau. Cliquer sur le bouton « Effacer » efface les critères de recherche préalablement sélectionnés.

Navigation: Fermer la session, Accueil, Pour nous joindre, Mon profil utilisateur, Ouverture d'un compte général, Rapports, Glossaire

Filtres: Courantes (sélectionné), Antérieures

Année(s) budgétaire(s): 2013, 2013-2014, 2015

Type d'obligation: Annuel, Triennal, Quadriennale

Numéro d'identification d'entité CITSS: [Champ vide]

Dénomination sociale: [Champ vide]

Résultats par page: 10

Rechercher **Effacer**

Période d'obligation	Date limite de la conformité	Statut de la période d'obligation	Numéro d'identification d'entité CITSS	Dénomination sociale	Obligation de conformité	Date et heure de modification
2015-2017 Triennal	2018-11-01 20:00:00 HNE	Ouvert	<u>QC1004</u>	Tremblay et associés Inc.	103 000	2018-09-29 12:00:01 HNE
2015-2017 Triennal	2018-11-01 20:00:00 HNE	Ouvert	QC1010	Compagnie Test11 Emetteur Inc.	En cours	2018-09-29 11:04:30 HNE
2015-2017 Triennal	2018-11-01 20:00:00 HNE	Ouvert	<u>QC1013</u>	Test A Demo Inc.	53 000	2018-09-29 12:00:01 HNE

[CSV](#) [Excel](#) 3 enregistrements

© 2016 SRA International, Inc., A CSRA Company
Tous droits réservés

3.3.1 Détails de l'obligation de conformité

Le calcul des obligations repose sur les émissions déclarées et vérifiées en vertu du RDOCECA. Le Ministère reçoit les données relatives aux émissions vérifiées le 1^{er} juin. Après avoir saisi ces données dans le système CITSS, le Ministère donne aux RCP/RC/AOC la possibilité d'examiner les obligations et les statuts « En attente » avant la date limite de la période de conformité.

La page « Détails de l'obligation de conformité » est illustrée à la Figure 6. Cette page fournit des renseignements détaillés sur l'obligation de conformité sélectionnée d'une entité donnée. Elle comprend des infobulles, présentées sous la forme d'un point

d'interrogation (« ? ») au bout d'une ligne ou à la fin d'un titre. Pour obtenir une explication supplémentaire sur l'information fournie à la même ligne, placer le curseur sur le point d'interrogation.

Le RCP/RC/AOC peut accéder aux pages « Détails de l'obligation de conformité » des obligations courantes ou antérieures. Le contexte des étiquettes et de l'information des obligations courantes diffère de celui des obligations antérieures. Par exemple, la page « Détails de l'obligation de conformité » d'une obligation courante présente les droits d'émission à déduire dans le cas d'une date limite future (en attente), alors que dans le cas d'une obligation antérieure, elle présente les droits d'émission déduits.

La page « Détails de l'obligation de conformité » contient trois encadrés :

- Renseignement sur l'obligation de conformité;
- Droits d'émission du compte de conformité valables pour la déduction (et « Déductions complétées » pour les obligations antérieures);
- Émissions des établissements.

Chaque encadré est décrit en détail dans les pages suivantes.

Figure 6 : Page « Détails de l'obligation de conformité »

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Détails de l'obligation de conformité

La page « Détails de l'obligation de conformité » fournit des renseignements détaillés sur une obligation de conformité sélectionnée.

L'encadré « Renseignements sur l'obligation de conformité » fournit des renseignements de base sur l'obligation de conformité sélectionnée. Des info-bulles fournissent des détails supplémentaires sur les différents champs présentés à l'écran. Les info-bulles sont identifiées par un point d'interrogation « ? » et peuvent être visualisées en positionnant le curseur de la souris sur ceux-ci.

Si vous consultez une obligation de conformité courante, des détails supplémentaires sont présentés dans les encadrés suivants :

- Droits d'émission du compte de conformité valables pour la déduction
- CAISO (Californie seulement - présenté seulement si pertinent)
- Quantité correspondant à l'ajustement encore disponible (Californie seulement - présenté seulement si pertinent)
- Émissions des établissements (présenté seulement si pertinent)
- Quantité correspondant à l'ajustement assigné (Californie seulement - présenté seulement si pertinent)

Si vous consultez une obligation de conformité antérieure, des détails supplémentaires sont présentés dans les encadrés suivants :

- Déductions complétées
- CAISO (Californie seulement - présenté seulement si pertinent)
- Quantité correspondant à l'ajustement encore disponible (Californie seulement - présenté seulement si pertinent)
- Émissions des établissements (présenté seulement si pertinent)
- Quantité correspondant à l'ajustement assigné (Californie seulement - présenté seulement si pertinent)

Renseignements sur l'obligation de conformité

1

Periodé d'obligation	2015-2017 Triennal
Numéro d'identification d'entité CITSS	QC1004
Dénomination sociale	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale	Tremblay et associés
Numéro de compte de conformité	QC1004-1007
Statut de la conformité	Non satisfait - En attente ?
Date limite de la conformité	2018-01-31 20:00:00 HNE ?
Date et heure de modification	2018-01-29 12:00:01 HNE ?

Obligation de conformité	103 000
Droits d'émission déduits	0
Deficit pour satisfaire l'obligation	103 000 ?

Limite des crédits compensatoires	8 240 ?
Droits d'émission du compte de conformité valables pour la déduction	40 000 ?
Deficit	63 000 ?

Droits d'émission du compte de conformité valables pour la déduction ?

2

Millésime	Gouvernement participant	Type	Sous-Type	Protocole applicable	Code du projet	Quantité	Compte du cessionnaire
2016		Unités d'émission				40 000	Retrait

Émissions des établissements ?

3

Année budgétaire	Nom de l'établissement	Nom commercial de l'établissement	N° de l'établissement aux fins de la déclaration des GES	Émissions (tonnes métriques en équivalent de CO ₂)
2015	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	55555555	33 000
2016	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	55555555	30 000
2017	Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	55555555	40 000

CSV Excel 3 enregistrements

Info-bulle (?)

Placer le curseur sur le "?" pour afficher l'aide

1

2

3

3.3.1.1 Renseignements sur l'obligation de conformité

Cet encadré donne les renseignements de base sur une obligation courante (en attente) ou antérieure. Les informations suivantes sont présentées dans le haut de l'encadré : la période d'obligation, le numéro d'identification d'entité CITSS, la dénomination sociale, la dénomination commerciale, le numéro de compte de conformité, le statut de la conformité, la date limite de la conformité ainsi que la date et l'heure de la modification.

D'autres renseignements importants sont fournis et expliqués ci-dessous :

- **Statut de la conformité** : Indique le statut d'une obligation. Dans le cas d'une obligation courante, ce champ peut être « Satisfait – En attente » ou « Non satisfait – En attente ». Dans ce contexte, le système CITSS examine le compte de conformité au moment de la visualisation et détermine s'il y a suffisamment de droits d'émission pour satisfaire à l'obligation de conformité à venir (Satisfait – En attente). Dans le cas contraire, le statut de la conformité affiche « Non satisfait – En attente ». Pour les obligations antérieures, le statut de la conformité est « Satisfait » ou « Non satisfait », soit le statut établi après le traitement de l'obligation à la date limite de la conformité.
- **Obligation de conformité** : Correspond au nombre de droits d'émission requis pour satisfaire à l'obligation. Le calcul de l'obligation de conformité repose sur la quantité d'émissions de GES des établissements. La quantité d'émissions provenant des établissements est présentée dans l'encadré « Émissions des établissements ».
- **Droits d'émission déduits** : Pour les obligations antérieures, le champ « Droits d'émission déduits » affiche la quantité de droits d'émission valables qui étaient présents dans le compte de conformité à la date limite de la conformité.
- **Déficit pour satisfaire l'obligation** : Indique la différence entre la valeur de l'obligation et la quantité de droits d'émission valables qui a été déduite du compte de conformité. Pour les émetteurs du Québec, la valeur du déficit égale celle de l'obligation jusqu'au traitement de la conformité (le premier novembre suivant la fin de la période).
- **Limite de crédits compensatoires** : Indique la quantité maximale de crédits compensatoires que cet émetteur peut utiliser pour satisfaire cette obligation de conformité.
- **Droits d'émission du compte de conformité valables pour la déduction** : Correspond à la quantité de droits d'émission présents dans le compte de conformité et qui sont valables pour satisfaire à l'obligation, et qui seraient retirés si le traitement de la conformité avait lieu immédiatement.
- **Déficit** : Indique la différence entre la valeur de l'obligation de conformité et la quantité de droits d'émission présents dans le compte de conformité qui sont valables pour la déduction, c'est-à-dire la quantité de droits d'émission valables qui doit encore être transférée dans le compte de conformité pour satisfaire à l'obligation.

3.3.1.2 Droits d'émission du compte de conformité valables pour la déduction

Cet encadré présente les droits d'émission qui sont présents dans le compte de conformité et qui sont valables pour satisfaire l'obligation triennale. Cet encadré apparaît seulement pour les obligations courantes. Les droits sont présentés par millésime et par type de droits d'émission.

Déductions complétées

Cette section (qui n'est pas illustrée à la Figure 6, mais qui se trouve dans l'onglet « Antérieures » de la page « Obligations de conformité ») indique la quantité de droits d'émission que le système CITSS a transféré du compte de conformité de l'émetteur vers le compte de retrait du ministre lors du traitement de la période de conformité. Les droits sont présentés par millésime et par type de droits d'émission, pour les obligations triennales antérieures.

3.3.1.3 Émissions des établissements

Cette section présente les émissions de GES des établissements associées à l'émetteur et qui servent au calcul de l'obligation de conformité.

3.3.2 Exportation de données

Pour accéder à la page du rapport « Obligations de conformité (exportation de données) », cliquer sur le bouton « Continuer » à la ligne « Obligations de conformité (exportation de données) » de la page « Rapports ».

Le système CITSS permet d'obtenir un rapport qui contient tous les champs liés à l'obligation de la période sélectionnée. Un rapport peut être généré et téléchargé au format CSV.

Les champs automatiquement inclus dans le rapport d'obligations de conformité (exportation de données) sont les suivants :

- Numéro d'identification d'entité CITSS;
- Dénomination sociale de l'entité;
- Dénomination commerciale de l'entité;
- Numéro de compte de conformité;
- Années budgétaires;
- Type d'obligation;
- Obligations de la conformité;
- Limite de crédits compensatoires;
- Unités d'émission déduites;
- Crédits compensatoires déduits;
- Total des droits d'émission déduits;
- Unités d'émission du compte de conformité valables pour la déduction;
- Crédits compensatoires du compte de conformité valables pour la déduction;

- Déficit (droits manquants);
- Statut de la conformité;
- Date limite de la conformité;
- Date et heure de la mise à jour de l'obligation;
- Date et heure de la génération du rapport.

À partir de la page « Rapport d'obligations de conformité (exportation de données) » (Figure 7), trois critères de recherche peuvent être sélectionnés pour générer le rapport :

- **Années budgétaires (section 3.3.2.1);**
- **Type d'obligation (section 3.3.2.2);**
- **Numéro d'identification d'entité CITSS (section 3.3.2.3).**

Figure 7 : Page « Obligations de conformité (exportation de données) »

3.3.2.1 Années budgétaires

À la page « Rapport d'obligations de conformité (exportation de données) », sélectionner l'obligation de conformité désirée en fonction de l'année budgétaire.

La sélection d'une période de conformité **sans** critères de recherche additionnels permet de produire un rapport sur les obligations de toutes les entités représentées par le RCP/RC qui demande le rapport, pour la période sélectionnée. Le type d'obligation et le numéro d'identification d'entité CITSS sont des critères optionnels qui permettent d'affiner les résultats de recherche.

3.3.2.2 Type d'obligation

Le type d'obligation est un critère optionnel. Pour affiner les résultats de recherche désirés, sélectionner l'un des types d'obligation suivants, chacun étant détaillé ci-après :

- Annuel (Californie seulement);
- Triennal;
- Droits manquants;
- Sanction;
- Émissions sous-déclarées;
- Émissions sous-déclarées - Droits manquants;
- Émissions sous-déclarées - Sanction;
- Invalidation des crédits compensatoires - Droits manquants;
- Invalidation des crédits compensatoires – Sanction.

Triennal

Cette page permet de consulter les obligations de conformité triennales. Ces obligations correspondent à la somme des émissions de GES de tous les établissements assujettis de l'émetteur pour la période visée.

Bien que le règlement en vigueur en Californie prévoit une obligation de conformité annuelle, les émetteurs du Québec sont uniquement soumis à une obligation de conformité triennale.

Droits manquants - Sanction

Un émetteur qui ne satisfait pas à une obligation de conformité à la date de traitement d'une période de conformité :

1. Est visé par une obligation de recouvrement des droits d'émission manquants;
2. Encourt une sanction.

L'obligation de recouvrement des droits d'émission manquants correspond à la différence entre l'obligation de conformité et les droits d'émission qui ont pu être déduits du compte de conformité. Une sanction consiste en une obligation de recouvrement de trois droits d'émission pour chaque droit manquant.

Émissions sous-déclarées – Droits manquants – Sanction

Les émetteurs sont visés par une obligation de type « Émissions sous-déclarées » lorsqu'une modification à une déclaration d'émissions de GES d'une année comprise dans une période de conformité passée est supérieure de plus de 5 % à la valeur précédemment déclarée. Un émetteur qui ne satisfait pas à une obligation de type « Émissions sous-déclarées » est visé par deux obligations :

1. Une obligation de type « Émissions sous-déclarées - Droits manquants »;

2. Une obligation de type « Émissions sous-déclarées – Sanction ».

L'obligation de type « Émissions sous-déclarées - Droits manquants » correspond à la différence entre l'obligation « Émissions sous-déclarées » et les droits d'émission qui ont été déduits pour satisfaire à cette obligation. L'obligation de type « Émissions sous-déclarées - Sanction » correspond à trois fois l'obligation de type « Émissions sous-déclarées - Droits manquants ».

Invalidation des crédits compensatoires - Droits manquants – Sanction

Une obligation liée à l'**invalidation de crédits compensatoires** survient dans deux type de situations :

- lorsqu'un émetteur a remis, pour une période de conformité passée, des crédits compensatoires délivrés par le *Air Resources Board* de Californie et que ces crédits sont invalidés. L'émetteur est alors tenu de remplacer les crédits compensatoires invalidés par des droits valides afin d'assurer l'intégrité environnementale du programme;
- lorsque des crédits compensatoires délivrés par le ministre sont invalidés, le promoteur de ce projet de crédits compensatoires est tenu de remplacer les crédits compensatoires invalidés par des droits valides afin d'assurer l'intégrité environnementale du programme.

Un émetteur ou un promoteur qui n'a pas remplacé les crédits compensatoires invalidés, tel qu'il lui a été notifié à la suite de la décision finale d'invalidation, est visé par :


1. Une obligation de type « Invalidation des crédits compensatoires – Droits manquants »;
2. Une obligation de type « Invalidation des crédits compensatoires – Sanction ».

L'obligation de type « Invalidation des crédits compensatoires - Droits manquants » correspond à la différence entre la quantité de crédits compensatoires invalidés à remplacer et la quantité de droits remis en réponse à la notification de remplacement. L'obligation de type « Invalidation des crédits compensatoires – Sanction » correspond à trois fois l'obligation de type « Invalidation des crédits compensatoires – Droits manquants ».

3.3.2.3 Numéro d'identification d'entité CITSS

Le numéro d'identification d'entité CITSS est le second critère de recherche optionnel. Il est possible d'affiner les résultats, avec les champs de recherche précédents (« Années budgétaires » et « Type d'obligation »), pour générer un rapport sur une obligation de conformité pour un seul émetteur. Inscrire le numéro d'identification d'entité comme critère de recherche et cliquer sur « Soumettre » pour générer le rapport présentant les obligations spécifiques à cet émetteur.

Le bouton « Soumettre » indique au système CITSS de lancer la compilation du rapport demandé. Une fois la demande de rapport effectuée, le système CITSS affiche le message « Votre rapport d'obligations de conformité est en préparation. Vous devez revenir sur cette page pour le télécharger » (Figure 8 [Figure10](#)).

 Pour rafraîchir cette page Web, changer de page et revenir à la page « Rapport d'obligation de conformité (exportation de données) », ou encore appuyer sur la touche F5 dans la plupart des navigateurs ou en utilisant la commande R dans les environnements Mac et Linux.

Une fois le rapport généré et la page du système CITSS rafraîchie, cliquer sur l'hyperlien sous le bouton « Soumettre » (Figure 9) afin d'ouvrir ou de télécharger le rapport demandé.

Figure 8 : Page « Rapport d'obligations de conformité (exportation de données) »



The screenshot shows the CITSS web application interface. At the top, there is a header with the WCI, Inc. logo, the title "CITSS" (Système de suivi des droits d'émission (CITSS)), and language options (English, Français) along with the user name "CONNECTÉ SOUS LE NOM : qcmarier".

The main content area is titled "Rapport d'obligations de conformité (exportation de données)". A message box indicates: "Votre rapport d'obligations de conformité est en préparation. Vous devez revenir sur cette page pour le télécharger." Below this, there is explanatory text about the report's content and a search function. The search form includes fields for "Années budgétaires", "Type d'obligation", and "Numéro d'identification d'entité CITSS", with a "Soumettre" button.

At the bottom, there is a footer with the WCI, Inc. logo, a statement of purpose, the RIDGE logo, and copyright information: "© 2016 SRA International, Inc., A CSRA Company. Tous droits réservés. Version 9.0-SNAPSHOT-BUILD-145".

Figure 9 : Rapport « Obligations de conformité (exportation de données) » prêt pour le téléchargement

The screenshot shows the CITSS web application interface. At the top, there is a header with the WCI, Inc. logo, the text 'CITSS Système de suivi des droits d'émission (CITSS)', and language options 'English' and 'Français'. Below the header is a navigation menu on the left with links: 'Fermer la session', 'Accueil', 'Pour nous joindre', 'Mon profil utilisateur', 'Ouverture d'un compte général', 'Rapports', and 'Glossaire'. The main content area is titled 'Rapport d'obligations de conformité (exportation de données)'. It contains a paragraph explaining the report's purpose and a form with the following fields: 'Années budgétaires' (with a dropdown menu), 'Type d'obligation' (with a dropdown menu), and 'Numéro d'identification d'entité CITSS' (with a text input field). A 'Soumettre' button is located below the form. A highlighted box contains the text: 'Les rapports qui sont prêts à être consultés ou téléchargés sont accessibles à l'aide des hyperliens ci-dessous. Selon les paramètres de votre navigateur, vous pouvez ouvrir ou télécharger un rapport en cliquant sur l'hyperlien. Si vous avez demandé la création de plusieurs rapports, chacun est accessible par un hyperlien distinct. Chaque hyperlien reste affiché dans la présente page tant que le document n'a pas été ouvert ou téléchargé.' Below this text is a link: 'Rapport obligation conformité 01-31-2018_0949.csv'. At the bottom of the page, there is a footer with the WCI, Inc. logo, the text 'Organisme sans but lucratif, Western Climate Initiative inc. (WCI inc.) vise à fournir des services administratifs et techniques en appui à la mise en œuvre des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre des États et provinces membres.', the RIDRE logo, and the text '© 2016 SRA International, Inc., A CSRA Company Tous droits réservés' and 'Version 9.0-SNAPSHOT-BUILD-145'.

3.3.3 Droits d'émission valables pour la déduction

Le Règlement prévoit une limite à la quantité de crédits compensatoire autorisé pour satisfaire à une obligation de conformité et prévoit l'ordre dans lequel les droits d'émission sont déduits du compte de conformité d'un émetteur lors du traitement de la conformité.

La page « Droits d'émission valables pour la déduction » aide les RCP/RC/AOC à déterminer les droits d'émission qui peuvent être déduits pour satisfaire à une obligation spécifique.

Les droits d'émission sont **uniquement** déduits du compte de conformité d'un émetteur. Les droits d'émission qui se trouvent dans tout autre compte, comme le compte général, ne sont pas comptabilisés ni déduits dans le cadre d'une obligation de conformité.

Pendant le traitement de la conformité à chaque obligation, le système CITSS détermine les droits d'émission valables et les déduit dans l'ordre déterminé selon le type d'obligation. Si la quantité de droits d'émission valables présents dans le compte de conformité excède la quantité requise, le système CITSS déduira seulement la quantité nécessaire.

Pour accéder à cette page, cliquer sur « Continuer » à la ligne « Droits d'émission valables pour la déduction » dans la section « Rapports de conformité » de la page

« Rapports ». Les champs « Gouvernement participant », « Année(s) budgétaire(s) » et « Type d'obligation » sont obligatoires pour obtenir l'information désirée (Figure 10).

Figure 10 : Page « Droits d'émission valables pour la déduction »

The screenshot shows the CITSS web application interface. At the top, there is a header with the WCI, Inc. logo, the title 'CITSS - Système de suivi des droits d'émission (CITSS)', and language options 'English' and 'Français'. A user is logged in as 'CONNECTÉ SOUS LE NOM : qcmarier'. The main content area is titled 'Droits d'émission valables pour la déduction'. On the left, there is a navigation menu with links: 'Fermer la session', 'Accueil', 'Pour nous joindre', 'Mon profil utilisateur', 'Ouverture d'un compte général', 'Rapports', and 'Glossaire'. The main text explains that the page allows users to consult a list of tradable emission rights with their deduction order for a given period. It instructs users to select a government, budget year, and obligation type, then click 'Soumettre'. Below this, there are three dropdown menus: 'Gouvernement participant' (selected: Québec), 'Année(s) budgétaire(s)' (selected: 2015-2017), and 'Type d'obligation' (selected: Triennial). There is also a text input field for 'Numéro d'identification d'entité CITSS'. At the bottom of the form are 'Soumettre' and 'Effacer' buttons. The footer contains the WCI, Inc. logo, a mission statement, the RIDGE logo, copyright information for SRA International, Inc., and the version number 'Version 9.0-SNAPSHOT-BUILD-145'.

Pour consulter une liste de droits d'émission valables, établie selon l'ordre de déduction, choisir le gouvernement participant, l'année budgétaire et le type d'obligation à l'aide des listes déroulantes et cliquer sur « Soumettre » pour afficher les informations.

La page « Droits d'émission valables pour la déduction » (Figure 11) présente la liste des droits d'émission valables et leur ordre de remise pour satisfaire à l'obligation sélectionnée.

Figure 11 : Ordre de déduction des droits d'émission valables pour la déduction

The screenshot shows the CITSS (Systeme de suivi des droits d'émission) web application. The header includes the WCI, Inc. logo, the title 'CITSS', the subtitle 'Système de suivi des droits d'émission (CITSS)', and language options 'English' and 'Français'. A user is logged in as 'qcmariet'. The main content area is titled 'Droits d'émission valables pour la déduction'. It features a sidebar with navigation links: 'Fermer la session', 'Accueil', 'Pour nous joindre', 'Mon profil utilisateur', 'Ouverture d'un compte général', 'Rapports', and 'Glossaire'. The main form contains the following fields: 'Gouvernement participant' (dropdown menu with 'Québec' selected), 'Année(s) budgétaire(s)' (dropdown menu with '2015-2017' selected), 'Type d'obligation' (dropdown menu with 'Triennal' selected), and 'Numéro d'identification d'entité CITSS' (text input field). Below the form are 'Soumettre' and 'Effacer' buttons. A text block explains that the page allows users to consult a list of eligible emission rights with their deduction order for a given period. It notes that users from California should enter their identification number. A list of five deduction priorities is provided in an orange-bordered box: 1. Crédits compensatoires jusqu'à concurrence de 8% de l'obligation triennale, de millésime jusqu'à un an suivant la période de l'obligation; 2. Unités d'émission provenant du compte de réserve du ministre; 3. Autres unités d'émission non millésimées; 4. Crédits pour réduction hâtive; 5. Unités d'émission de millésime antérieur ou des années de la période de l'obligation. The footer contains the WCI, Inc. logo, a mission statement, the 'RIORE' logo, and copyright information: '© 2016 SRA International, Inc., A CSRA Company. Tous droits réservés. Version 9.0-SNAPSHOT-BUILD-145'.

3.3.4 Notifications

La page « Notifications » permet de consulter les renseignements sur les notifications courantes et antérieures, tels que les rappels informationnels et les avertissements d'obligations individuelles. Les informations présentées varient selon la nature de la notification.

Le système CITSS envoie automatiquement un courriel aux RCP/RC de l'entité pour leur indiquer qu'une notification s'applique pour l'entité qu'ils représentent. À l'ouverture de la session dans le système CITSS, un encadré « Rappels » est présenté à la page d'accueil (Figure 12). Pour accéder directement à la page des notifications, cliquer sur l'hyperlien « Page des notifications » dans l'encadré « Rappels ».

Figure 12 : Rappels – Page des notifications

CITSS Système de suivi des droits d'émission (CITSS) English • Français • CONNECTÉ SOUS LE N° M : qcmariet

Bienvenue au système CITSS de la WCI Dernière session ouverte : 2018-03-19 13:41:59 HAE

Rappels

Type	Échéance	Lien
Droits manquants - Non remis	2018-11-30 00:00:00 HAE	Page des notifications
1 enregistrement		

Mes comptes

Dénomination	Dénomination commerciale	Type de compte	Numéro de compte	Gouvernement participant	Statut du compte	Actions
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	Général	QC1004-1006	Québec	Actif	Visualiser
Tremblay et associés Inc.	Tremblay et associés	De conformité	QC1004-1007	Québec	Actif	Visualiser
2 enregistrements						

Demandes d'ouverture de comptes

Dénomination	Type d'entité	Gouvernement participant	Statut de l'entité
Marie Tremblay	Participant - Personne physique	Québec	En attente
1 enregistrement			

Transferts en attente

Numéro d'identification du transfert	Nom du compte du cédant	Type de compte du cédant	Nom du compte du cessionnaire	Type de compte du cessionnaire	Statut	Mis à jour le
114722	Tremblay et associés Inc. (QC2417-2885)	Général	Laval Corp. (QC993-993)	Général	Proposé	2018-03-19
1 enregistrement						


Organisme sans but lucratif, Western Climate Initiative inc. (WCI inc.) vise à fournir des services administratifs et techniques en appui à la mise en œuvre des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre des États et provinces membres.

© 2018 SRA International, Inc., A CSRA Company
Tous droits réservés

Le RCP/RC peut aussi consulter les notifications, en cliquant sur le bouton « Continuer » à la ligne « Notifications » dans la section « Rapports de conformité » de la page « Rapports ».

La page « Notifications » (Figure 13) permet de rechercher les notifications destinées à un émetteur qu'un RCP/RC représente.

Les champs offerts permettent d'effectuer des recherches par notifications « courantes » ou « antérieures », par noms de notifications, par types de notifications, par numéros d'identification d'entités CITSS et par dénominations sociales.

 Les résultats de la recherche, présentés dans un tableau, peuvent s'étendre sur plus d'une page et être triés par ordre croissant ou décroissant. Pour ce faire, cliquer sur le titre de la colonne appropriée. Pour afficher les autres pages, cliquer sur les numéros en bas, à gauche de l'écran. Pour exporter l'intégralité du tableau au format Excel ou CSV, cliquer sur le lien correspondant dans le coin inférieur droit de la page. Pour vider les champs de recherche, cliquer sur le bouton « Effacer ».

Le tableau des résultats de recherche présente les éléments suivants :

- **Nom de la notification** : Affiche le nom qui identifie la notification.
- **Type de notification** : Indique le type de notification.
- **Échéance** : Indique la date à laquelle les exigences associées à la notification doivent être respectées.
- **Numéro d'identification d'identité CITSS** : Affiche le numéro d'identification de l'entité qui lui est attribué à l'ouverture de son compte.
- **Dénomination sociale** : Affiche la dénomination sociale de l'entité enregistrée à l'ouverture de son compte.
- **Quantité** : Indique la quantité de droits d'émission devant être transférés dans le compte de conformité avant l'échéance de la notification.
- **Date et heure de modification** : Indique la date et l'heure de la dernière modification apportée à la notification concernée.

Pour accéder à la page « Détails de la notification » (Figure 14), cliquer sur l'hyperlien dans la colonne « Numéro d'identification d'entité CITSS ». Cette page présente des renseignements sur la notification sélectionnée.

Figure 13 : Page « Notifications »

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Notifications

Une notification est utilisée pour fournir un rappel informationnel ou pour avertir une entité d'une obligation individuelle. Les renseignements inclus dans une notification varient selon la raison de la notification.

Cette page permet aux utilisateurs de consulter les renseignements sur les notifications courantes ou antérieures en sélectionnant l'onglet approprié au haut de la page. La colonne « Nom de la notification » identifie la notification. Cliquer sur l'hyperlien d'un numéro d'identification d'entité CITSS ouvre la page des détails de la notification. Celle-ci présente des renseignements additionnels à propos de la notification sélectionnée.

La fonction de recherche permet de rechercher les notifications par nom de la notification, type de la notification, numéro d'identification d'entité CITSS et dénomination sociale de l'entité. Les résultats de recherche sont présentés sous forme de tableau d'une ou de plusieurs pages dans la partie inférieure de l'écran. Les valeurs du tableau peuvent être triées par ordre croissant ou décroissant en cliquant sur le titre des colonnes. Des pages supplémentaires sont accessibles en sélectionnant les numéros de page à gauche sous le tableau. Ce tableau peut être exporté dans sa totalité en format CSV ou Excel en sélectionnant le lien approprié à droite sous le tableau. La sélection du bouton « Effacer » permet de supprimer tous les contenus des champs de recherche.

Courantes
Antérieures

Nom de la notification

Type de notification

Droits manquants - Non remis
Sanction - Non remis
Invalidation de crédits compensatoires

N° d'ident. d'entité CITSS

Dénomination sociale de l'entité

Résultats par page 10

Rechercher
Effacer

Nom de la notification	Type de notification	Échéance	N° d'ident. d'entité CITSS	Dénomination sociale de l'entité	Quantité	Date et heure de modification
Obligation-Droits manquants	Droits manquants - Non remis	2018-11-30	QC1004	Tremblay et associés Inc.	25 000	2018-11-02 14:08:31 HAE

[CSV](#) [Excel](#) 1 enregistrement

Figure 14 : Page « Détails de la notification »

Fermer la session

Accueil

Pour nous joindre

Mon profil utilisateur

Ouverture d'un compte général

Rapports

Glossaire

Détails de la notification

Les renseignements détaillés de la notification sélectionnée sont présentés ci-dessous. Si cette notification informe d'une obligation de remise de droits d'émission, les champs « Échéance » et « Quantité » informent sur les exigences à rencontrer. Les renseignements détaillés pour satisfaire cette notification sont présentés dans le champ « Description ». Si le statut de la notification est « Ouvert », les exigences doivent être rencontrées à l'échéance indiquée.

Renseignements de la notification

Nom de la notification	Obligation-Droits manquants
Type de notification	Droits manquants - Non remis
Échéance	2018-11-30
Numéro d'identification d'entité CITSS	QC1004
Dénomination sociale de l'entité	Tremblay et associés Inc.
Dénomination commerciale de l'entité	Tremblay et associés
Quantité	25 000
Description	Droits manquants - obligation triennale
Statut de la notification	Ouverte
Date et heure de modification	2018-11-02 14:08:31 HAE

Retour

Guide du système CITSS – Gestion de la conformité

Page 24

4. Soutien aux utilisateurs du système CITSS

Pour les questions relatives au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) ou pour obtenir de l'aide au sujet du système CITSS ou de l'inscription de l'utilisateur, il est possible de consulter la section du marché du carbone sur le site Web du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques consacrée à ce système à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/Couverture.htm>

On peut aussi communiquer avec le service de soutien aux utilisateurs du système CITSS en appelant au 418 521-3868, poste 7074 ou au numéro sans frais 1 800 561-1616, poste 7074. On peut aussi envoyer un courriel à l'adresse suivante : registraireqc-spede@environnement.gouv.qc.ca.